

## DELIBERATIONS du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 octobre 2015

Délibération n° 2015 – 20/10/2015 – 1bis

*Plafond d'emplois*

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

**Approuve à l'unanimité avec 23 voix pour.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de voter le plafond d'emplois global à hauteur de 2 926 ETP, qui est inchangé depuis le BR2.

- Plafond 1 : 2546 ETPT
- Plafond 2 : 380 ETPT



Dijon, le 20 octobre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne